



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Bas-Rhin

Division du 1^{er} degré

Le directeur académique des services départementaux de
l'éducation nationale du Bas-Rhin

Gestion collective

à

Affaire suivie par :
Nathalie REGNOUF
Tél. 03 69.20.93.11
Mél : nathalie.regnouf@ac-strasbourg.fr

65 avenue de la Forêt Noire
CS 30006
67083 STRASBOURG Cedex

Mesdames et Messieurs les Instituteurs
et Professeurs des écoles du Bas-Rhin

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Education Nationale, chargés de
circonscription du 1^{er}

Strasbourg, le 19 janvier 2022

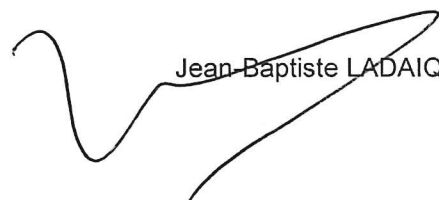
Objet : avenant à la circulaire relative aux priorités médicales et sociales - rentrée scolaire 2022

La situation de parent isolé n'étant plus assimilée à une priorité légale de mutation, elle sera désormais traitée dans le cadre des situations sociales.

L'enseignant concerné qui souhaite demander une bonification dans l'optique d'une participation au mouvement intra-départemental doit alors se rapprocher du secrétariat des assistantes sociales au 03.88.23.35.29.

Avant le 14 mars 2022 délai de rigueur, l'intéressé transmet au directeur académique le rapport remis par l'assistante sociale accompagné d'un courrier explicatif.

Pour le directeur académique
L'adjoint au directeur académique chargé du 1^{er} degré


Jean-Baptiste LADAIQUE